

Villebichot Infos



N° 143
JUN 2015



- Journée villageoise
mardi 14 juillet 2015

- Site internet de la
commune



SOMMAIRE

EDITORIAL

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2015**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE
DU 18 AVRIL 2015**

**JOURNEE VILLAGEOISE MARDI 14 JUILLET 2015
20ième ANNIVERSAIRE**

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

INFORMATIONS DIVERSES

- Campagne d'information et de prévention des risques liés aux fortes chaleurs
- Horaires du secrétariat de Mairie pendant la période des vacances d'été
 - Permanence des élus pendant la période estivale
 - Fête de la musique
 - Méchoui des chasseurs

DATES A RETENIR

EDITORIAL

Vous avez, dans le précédent Villebichot Infos du mois de mai 2015, pu prendre connaissance du compte administratif de l'exercice 2014 et du budget primitif de l'exercice 2015.

Je souhaite, à l'occasion de la sortie de ce nouveau numéro du Villebichot infos, revenir un mois en arrière et vous faire partager quelques éléments d'analyse des comptes de notre commune.

Concernant l'arrêt des comptes 2014.

Les travaux de construction et d'aménagements du pôle scolaire de Gilly-Les-Cîteaux se sont terminés en août 2014. C'est sur l'exercice 2014 que nous avons, comme les quatre autres communes, commencé à verser nos contributions pour financer la construction et les aménagements. Le Conseil municipal a fait le choix de verser au SIVOS une importante contribution exceptionnelle afin de diminuer la part d'emprunt que la commune devra supporter pendant 15 ans. Cette contribution exceptionnelle, d'un montant de 153 000 €, a occasionné un déficit de fonctionnement de 18 089,94 €, qui a été totalement comblé par le report de 190 506,78 € d'excédents cumulés au 31 décembre 2013.

Compte tenu que nous disposons d'importantes liquidités en compte, qui ne rapportent pas le moindre intérêt, nous avons préféré les utiliser plutôt que d'emprunter.

Au 31 décembre 2014 la commune dispose encore d'un excédent global de 168 613,57 €. Cette somme nous permettra dans les années à venir d'autofinancer en partie nos investissements.

Concernant le budget primitif 2015.

Cette année, malgré la baisse des dotations de l'Etat, le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les trois taux d'imposition, taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, qui touchent obligatoirement pour une, deux ou les trois taxes l'ensemble des habitants du village.

Cette décision nous avons pu nous permettre de la prendre parce que nous avons décidé préalablement de prendre trois mesures importantes.

- Le 19 septembre 2014, avec effet au 1^{er} janvier 2015, nous avons augmenté le taux de la taxe d'aménagement pour le porter à 3,50 %.
- Egalement le 19 septembre 2014, nous avons décidé de modifier la tarification des affouages afin de mieux valoriser notre ressource forestière compte tenu des prix du marché.
- Début 2015, lors de la préparation budgétaire, par la présentation d'un budget très serré au niveau des dépenses.

Cette construction budgétaire nous permettra de maintenir les investissements à un niveau élevé en 2015, alors que nationalement ils baisseront en moyenne de pratiquement 10 % dans les collectivités. Ainsi en 2015 nous devrions consacrer 145 002,73 € à l'investissement.

Nous souhaitons pouvoir maintenir cette construction budgétaire pour les années à venir et ainsi limiter au maximum les augmentations d'impôts.

Dans quelques jours, l'année scolaire 2014 – 2015 sera terminée. Les premiers vacanciers prendront la route pour un repos bien mérité, ou resteront simplement chez eux pour se reposer.

Quel que soit votre choix, les Conseillers municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous de très bonnes vacances et un excellent été 2015.

Pascal Grappin

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67

courriel :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUIN 2015

Président : Monsieur Pascal GRAPPIN

Présents : MM. Franck PACOT, Fabrice JANNET, Bruno CABRITA, Pascal MURANO,
Mmes Marie-Ange FAVRE, Stéphanie JANDOT, Stéphanie PERRIER

Absente excusée : Michaël TREVES, Philippe BEAUPOIL, Jérémie LENOIR

**DELIBERATION : CREATION D'UN SERVICE COMMUN D'INSTRUCTION DES
AUTORISATIONS D'URBANISME PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE NUITS-SAINT-GEORGES**

Considérant la nécessité de trouver une solution alternative à l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées sur la commune en raison de la fin de la mise à disposition des services de l'Etat qui interviendra au 1^{er} juillet 2015.

- Vu la délibération du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Nuits-Saint-Georges en date du 29 mai 2015 créant à cet effet un service commun.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'adhérer au service commun susvisé à compter du 1^{er} juillet 2015.
- **PRECISE** que l'instruction des autorisations d'urbanisme, conformément aux dispositions de la loi ALUR, sera assurée par les services de la DDT jusqu'au 1^{er} janvier 2017.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de fonctionnement du service, annexé à la présente délibération.

**DELIBERATION MODIFICATIVE : DESTINATION DES COUPES EN FORÊT
COMMUNALE, ETAT D'ASSIETTE 2014 ET 2015**

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier la destination des coupes suivantes inscrites à l'Etat d'Assiette des exercices 2014 et 2015.
- **VALIDE** le choix proposé par l'ONF de contrats d'approvisionnement négociés de gré à gré pour les coupes n° 20, 21, 32 et 33.
- **MANDATE** l'ONF pour mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Parcelles 20 et 21 : Essence concernée chêne et tremble (houppiers) et taillis des places d'abattage pour volume approximatif envisagé 250 m³.

Parcelles 32 et 33 : Essence concernée chêne et frêne (houppiers) et taillis des places d'abattage pour volume approximatif envisagé 70 m³.

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Art L214-6 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

DELIBERATION : DESTINATION DES COUPES EN FORÊT COMMUNALE, ETAT D'ASSIETTE 2016

Vu les articles L211-1, L214-6, L214-10, L214-11 et L243-1 à 3 du Code forestier,

Vu le Règlement National d'Exploitation Forestière,

Vu les articles 14 et 15 de la Charte de la forêt communale,

- Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la forêt communale,

- Considérant la présentation faite par l'Agent patrimonial des parcelles proposées à l'inscription ou non à l'état d'assiette 2016.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

PREMIÈREMENT

- **SOLLICITE** l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2016 :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
9	7,99	Coupe d'amélioration
10	8,02	Coupe d'amélioration
31 ouest	4,54	Coupe rase

Parcelles dont le passage est sollicité en complément (coupes non réglées)

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe
31 est	3,98	1 ^{ère} éclaircie

- SOLLICITE le report du passage en coupe pour les parcelles :

Parcelle	Surface (ha)	Type de coupe	Délai	Justification
22	8,29	Coupe d'amélioration	2017	Lissage des récoltes
28E	3,39	Coupe de régénération	2019	Lissage des récoltes

DEUXIÈMEMENT

- **DÉCIDE** la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2016.

1 – VENTE EN BLOC ET SUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

Parcelles	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
31 Ouest	En 2016, grumes

2 – VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGÈRES par les soins de l'O.N.F. et délivrance du taillis, houppiers, petites futaies et futaies de qualité chauffage de gros diamètre ou d'exploitation difficile (2) (Il est déconseillé de mettre en l'état les bois de gros diamètre ou d'exploitation difficile à disposition des affouagistes, une exploitation par un professionnel est recommandée)

Parcelle	Composition (à préciser si plusieurs lots prévus)
9 et 10	En 2017

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

3 – VALIDE LE CHOIX PROPOSE PAR L'ONF DE CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT NEGOCIES DE GRE A GRE POUR LA COUPE n° 31 ouest (houppiers) et mandate l'ONF pour mener les négociations et lui faire une proposition de prix, dans le respect des règles de confidentialité imposées par le secret des affaires.

Essence concernée chêne (houppiers) et volume approximatif envisagé 210 m³.

Par cette validation le conseil accepte la vente groupée conclue en application de l'Art L214-6 du code Forestier : le prix de vente sera en totalité encaissé par l'Agent comptable Secondaire de l'ONF qui reversera à la commune la quote-part établie, moins 1% correspondant aux frais de gestion reversés à l'ONF. Le virement au propriétaire interviendra au plus tard à la fin du 2ème mois suivant l'encaissement effectif des sommes par l'acquéreur du lot regroupé. Il s'engage en outre à assurer la bonne exécution du contrat à partir des produits extraits de son domaine forestier, une fois la proposition de prix acceptée par l'organe exécutif de la commune, et le contrat conclu par l'ONF.

4 – DÉLIVRANCE EN BLOC ET SUR PIED DES PARCELLES n°31 Est (perchis)

TROISIÈMEMENT – pour les coupes délivrées :

L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 bénéficiaires solvables, désignés avec leur accord par le Conseil Municipal et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L241-16 du code forestier.

La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.

Le Conseil Municipal

-**ARRÊTE** le règlement d'affouage joint à la présente délibération,

- **FIXE** les délais d'exploitation pour permettre la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies parcelle 31 le 01/04/2017
- Vidange du taillis et des petites futaies parcelle 31 le 31/08/2017
- Façonnage des houppiers le 31/05/2018
- Façonnage et vidange des houppiers le 31/08/2018

Faute par les affouagistes d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai de vidange, ils seront déchus des droits qui s'y rapportent pour l'année en cours. La vente sera poursuivie au profit de la commune, sauf si un report de l'exploitation d'une année supplémentaire est accordé à l'affouagiste de manière dérogatoire et exceptionnelle par le Conseil municipal.

QUATRIÈMEMENT

- **ACCEPTE** sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.

- **INTERDIT** la circulation des véhicules hors des chemins, cloisonnements d'exploitation et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

DELIBERATION MODIFICATIVE : CHANGEMENT DE DESTINATION DE LA BORDURE DE LA PARCELLE N° 15

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de modifier la destination de la bordure de la parcelle n°15
- **VALIDE** le choix proposé par ONF d'une vente de gré à gré.
- **ACEPTE** la proposition de ONFE d'un montant de 500 €.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent.

DELIBERATION : REPARTITION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET SES COMMUNES MEMBRES, ANNEE 2015.

Il est rappelé que la loi de finances 2012 a institué un nouveau mécanisme de péréquation horizontale.

Ce mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales consiste à prélever une partie des ressources de certaines communautés de communes et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Le montant des ressources de ce fonds est fixé dans la loi de finances. Pour 2012, le fonds est fixé à 150 millions d'euros puis 360 millions en 2013, 570 millions en 2014, 780 millions en 2015 et doit atteindre en 2016, 2% des ressources fiscales communales et intercommunales soit environ un milliard d'euros.

Pour la répartition du FPIC, les intercommunalités sont considérées comme l'échelon de référence. La mesure de la richesse se fait de façon consolidée à l'échelon intercommunal par le biais d'un potentiel financier agrégé (PFIA) en agrégeant richesse de la communauté de communes et celle de ses communes membres.

Son contributeur les intercommunalités et ses communes dont le potentiel financier agrégé par habitant est supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen national. Sont bénéficiaires, les intercommunalités et communes moins favorisées, classées en fonction d'un indice synthétique tenant compte du leur potentiel financier agrégé, du revenu moyen par habitant et de leur effort fiscal.

Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau de l'ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres en deux temps : dans un premier temps entre l'EPCI d'une part et ses communes membres d'autre part, dans un second temps entre les communes membres.

Trois modes de répartition sont prévues :

1. **Une répartition dite de droit commun :**

- Entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du CIF (Coefficient d'Intégration fiscale). La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. La contribution des communes membres est égale à la différence entre la contribution de l'ensemble intercommunales et la contribution de l'EPCI.
- Entre les communes membres en fonction des potentiels financiers par habitants des communes

2. **Une répartition dérogatoire n°1 en fonction du coefficient d'intégration fiscale par délibération prise à la majorité des 2/3 de l'organe délibérant avant le 30 juin 2015**

- Entre l'EPCI et ses communes membres, en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI. La contribution de l'EPCI est calculée en multipliant la contribution de l'ensemble intercommunal par le CIF. La contribution des communes membres est égale à la différence entre la contribution de l'ensemble intercommunales et la contribution de l'EPCI.
- Entre les communes membres en fonction de leur population, de l'écart du revenu par habitant des communes au revenu moyen par habitant des communes, du potentiel fiscal ou financier par habitant ainsi que de tout autres critère

complémentaire de ressources ou de charges pouvant être choisi par le Conseil Communautaire. Cependant, ces modalités ne peuvent toutefois avoir pour effet de majorer de plus de 20% la contribution d'une commune par rapport à celle calculée selon le droit commun

3. **Une répartition dérogatoire n°2 dite libre** par délibérations concordantes, prises avant le 30 juin 2015, du Conseil Communautaire statuant à la majorité des deux tiers et de l'ensemble des conseils municipaux des communes membres à la majorité simple :

- Entre l'EPCI et ses communes membres : répartition librement fixée.
- Entre les communes membres : répartition librement fixée.

Ainsi, si une commune vote contre, s'abstient de délibérer ou bien délibère après le 30 juin, la répartition libre ne pourra pas s'appliquer ; ce sera la répartition de droit commun qui s'appliquera.

Pour l'année 2015, notre ensemble intercommunal est contributeur pour un montant de **359 637 €** (dont 159 879 € pour la part de la communauté de communes et 199 758 € pour la part des communes membres) car le potentiel financier agrégé par habitant de notre ensemble intercommunal, de 791,82 € est supérieur de 119,08 % par rapport au potentiel fiscal moyen national par habitant (664.67 €).

Lors du prochain bureau élargi aux Maires du mardi 16 juin 2015 dans la cadre de la préparation du Conseil Communautaire du 26 juin 2015, il sera proposé de retenir la répartition dérogatoire n°2 dite libre et ainsi de préconiser que la Communauté de communes prenne en charge la totalité de la contribution soit 359 637 € au titre de 2015.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** de répartir la contribution de 359 637 € entre la Communauté de Communes pour 100% et ses communes membres pour 0%.

REFLEXION SUR LA CARTE COMMUNALE DANS LE CADRE DE LA MISE EN CONFORMITE AU SCOT

Le compte rendu de l'analyse partagée, de la carte communale de la commune par les services du SCOT et ceux de l'Etat via la Direction Départementale des Territoires, a été présenté le 21 mai en Mairie.

Deux points sont analysés comme étant incompatibles au SCOT.

- « La carte communale identifie une zone Uy de 4,55 hectares sur laquelle sont autorisées les implantations d'activités incompatibles avec le voisinage des zones habitées. Cette zone d'activité est incompatible avec les objectifs du SCOT qui ne prévoit pas sur le secteur de zone d'activité de niveau 1 et niveau 2. La zone Uy correspond ainsi à une zone de proximité de niveau 3 pour laquelle s'applique un plafond de 2 hectares ouverts à l'urbanisation. La zone d'activité est, par ailleurs, située sur deux réservoirs de biodiversité d'intérêt majeur et de grand intérêt. La surface ainsi que la localisation de la zone d'activité Uy n'étant pas compatible avec le SCOT, celle-ci devra par conséquent être fermée à l'urbanisation. »

- « La commune de Villebichot, située sur le secteur de Gilly-Les-Cîteaux est concernée par un objectif moyen minimum brut de 12 logements à l'hectare. Les dents creuses correspondent à une faible densité de logement et autorisent par conséquent

l'ouverture d'une surface à urbaniser trop étendue. Afin de maîtriser l'urbanisation de l'ensemble des dents creuses et d'intégrer des principes de densité, l'élaboration d'un P.L.U. semble pertinente. Un diagnostic de densification et la définition d'orientations d'aménagement pourraient permettre de préciser la vocation des sites, la composition de la palette d'offre en habitat ainsi que les principes d'aménagement paysagers. »

Compte tenu que la commune dispose d'un délai de 3 ans, à compter de l'adoption du SCOT, pour mettre son document d'urbanisme en conformité, le Conseil municipal décide de reporter à 2016 la décision de modifier la carte communale actuelle ou d'élaborer un P.L.U.

ORGANISATION DE LA JOURNEE VILLAGEOISE DU 14 JUILLET 2015 – 20^{ième} ANNIVERSAIRE

Le prochain Villebichot Info reprendra l'ensemble des informations concernant l'organisation de cette journée.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS RUE DE LA MALADIERE ET RUE DU MOULIN

Les travaux de la rue de la maladière et de la rue du moulin seront prochainement terminés. Actuellement l'entreprise reprend les branchements qui doivent être changés.

La prochaine réunion de chantier est le mercredi 17 juin à 9 heures.

Les travaux du chemin piéton rue de la maladière reprendront dès la fin des travaux de changement de la canalisation et le départ de l'entreprise.

POINT SUR LES TRAVAUX A ENGAGER RUE DE BOULARD

La commune reste dans l'attente de l'accord officiel de subvention du Conseil départemental de la Côte d'Or, sans lequel elle ne peut s'engager auprès des entreprises.

POINT SUR LE PLU DE LA COMMUNE DE FENAY

En début d'année la Communauté d'Agglomération Dijonnaise s'est transformée en Communauté Urbaine du Grand Dijon. Cette transformation fait que la commune de Fenay n'est plus compétente pour l'élaboration de son P.L.U., c'est la Communauté Urbaine du Grand Dijon qui le devient. Nous restons donc toujours dans l'attente de l'approbation du nouveau P.L.U. pour engager une procédure.

REMPLACEMENT DE MONSIEUR MANZINALLI EN FIN DE CONTRAT

Le recrutement du remplaçant de Monsieur MANZINALLI, en fin de contrat au 16 juin 2015 est en cours. La personne devrait arriver début juillet.

QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire informe le Conseil municipal que les horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie et les permanences du Maire et des adjoints, pendant la période estivale, seront précisés dans le prochain Villebichot Infos.

- Le Maire informe le Conseil municipal que le site internet de la commune est pratiquement terminé. Il reste cependant quelques corrections à faire avant qu'il soit pleinement opérationnel.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

DEPARTEMENT
DE LA COTE D'OR

ARRONDISSEMENT
DE BEAUNE

Canton de Nuits Saint Georges

Tél: 03 80 61 01 67

e-mail :

mairie.villebichot@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE VILLEBICHOT

21700 Villebichot

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA JEUNESSE DU SAMEDI 18 AVRIL 2015

Président : Pascal GRAPPIN

Présents : BARNOUD Charlotte, BOUILLER Antoine, BOUILLER Marie, GRAVEL Axel-Ambroise, HOARAU Lizéa, PITIE Jeanne, PITIE Juliette, PITIE Justine, SELLENET Loïs, SELLENET Swann

Excusé : BARNOUD Louis

- Le compte-rendu du Conseil Municipal de la Jeunesse du 21 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

- Préparation des prochaines manifestations.
 - Fête de la Forêt : Après un large débat les principes d'organisation sont arrêtés.
 - ✓ Arrêter une date fin juin ou fin août avant la reprise des cours.
 - ✓ Le matin, 9h-12h, visite de la forêt avec Monsieur Bertrand Blaise l'agent de l'ONF en charge de la forêt communale.
 - ✓ Le midi, 12h-14h, pique-nique en commun dans la forêt.
 - ✓ Début d'après-midi, 14h-15h, organisation par les jeunes conseillers d'un jeu pour tous les participants « le quiz de la forêt de Villebichot ».
 - ✓ Les idées de question imaginées seront validées lors d'une réunion avec Monsieur Blaise.

 - 8 mai : à l'occasion de cette cérémonie chaque jeune conseiller portera un badge afin qu'il soit identifié et reconnu par la population. Cette année sont retenus :
 - ✓ Pour la lecture, Lizéa HOARAU et un autre jeune du village.
 - ✓ Pour le dépôt de la gerbe avec le Maire, Jeanne PITIE et Juliette PITIE.
 - ✓ Pour la quête des Bleuets, Antoine BOUILLER et Swann SELLENET.

 - 14 Juillet : cette année nous fêterons la 20ième édition de cette fête villageoise. Après un large débat les jeunes conseillers décident qu'ils

organiseront 2 ou 3 stands de jeux, chamboule tout, pêche à la ligne, jeux en bois, fléchettes..... Les points qui suivent sont validés :

- ✓ 2 jeunes par atelier
 - ✓ Permanence de 1 heure, 16h-17h, 17h-18h, 18h-19h.
 - ✓ La liste des présents et l'organisation des permanences seront arrêtées lors de la prochaine réunion, chacun devant valider avec ses parents s'il sera présent le 14 juillet.
 - ✓ Une course de brouette pour tous sera organisée dans l'après-midi.
- Les autres manifestations, 11 novembre, Halloween (31 octobre), fêtes de Noël seront abordées lors d'une prochaine réunion.
- La date du samedi 23 mai est retenue pour le fleurissement du village. Rendez-vous à 9 heures à la mairie.
- Groupe communication.
 - Au collège : Après avoir fait le point de toutes les activités organisées au collège 5 articles sont prévus :
 - ✓ Le voyage en juin en Angleterre, Juliette PITIE.
 - ✓ Le voyage en mai en Allemagne, Louis BARNOUD.
 - ✓ Le sport au collège le mercredi après-midi, l'airo-sport, Juliette PITIE.
 - ✓ Les marins du « Rubis » au collège, Loïs SELLENET.
 - ✓ Le spectacle de théâtre en juin, Charlotte BARNOUD.
 - Au pôle scolaire : Après avoir fait le point de toutes les activités organisées au pôle scolaire 5 articles sont également prévus :
 - ✓ Le voyage en juin en Auvergne, Justine PITIE.
 - ✓ La préparation à l'entrée au collège, Axel-Ambroise GRAVEL.
 - ✓ L'explication des NAP, Nouvelles Activités Péricolaires, Marie BOUILLER.
 - ✓ Les NAP, le Taïkido, Swann SELLENET.
 - ✓ Les NAP, découverte de l'art, Lizéa HOARAU.
 - Les articles sont à transmettre par mail à Michaël TREVES et à Pascal GRAPPIN en fonction des possibilités de chaque rédacteur. Prévoir le titre et la signature.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 heures.

Journée villageoise spéciale 20^{ième} anniversaire mardi 14 juillet 2015

Nous fêterons cette année le 20^{ième} anniversaire du 14 juillet organisé selon la formule que vous connaissez bien et que chaque année vous retrouvez avec plaisir.

A l'origine, il y a donc 20 ans, l'objectif était d'organiser une grande manifestation ouverte à l'ensemble des habitants du village pour leur permettre de vivre, le temps d'une journée, un grand moment de détente, de convivialité et de fraternité à l'occasion de la fête nationale.

Année après année, les différentes équipes municipales, les bénévoles des différentes associations ont construit et fait vivre cette manifestation qui a connu un succès grandissant et qui aujourd'hui rassemble plusieurs centaines de personnes du matin très tôt au soir très tard !

La Municipalité, l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Villebichot, l'Association des Anciens du feu et le Comité des fêtes s'associent pour vous proposer, une fois de plus cette année, un programme d'animations sur toute la journée du mardi 14 juillet 2015.

Pour ce millésime 2015 de la journée villageoise du 14 juillet les organisateurs ont souhaité vous offrir des nouveautés que vous découvrirez dans le programme ci-dessous.

Nous vous remercions de votre fidélité et vous donnons rendez-vous le mardi 14 juillet pour passer, tous ensemble, une excellente fête nationale.

Le programme.

Dès le petit matin et jusqu'à 11h00, vente des miches de pain de campagne cuites au four à bois sur place.

Il était souhaité et attendu depuis des années, il est aujourd'hui terminé et même testé, ils l'ont fait !

Les bénévoles de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Villebichot ont travaillé avec toute leur énergie pour terminer les travaux de construction de la chambre à four et du four à pain dans les temps pour qu'il soit inauguré à l'occasion de ce 20^{ième} anniversaire.

Le four à pain de la Grange est donc opérationnel. Vous retrouverez les bonnes odeurs du feu de bois et du pain chaud à la Grange dans le parc communal.

C'est l'occasion pour tous les habitants du village de revoir ou de découvrir un four à pain en fonctionnement et des « boulangers d'un jour » en pleine activité. N'hésitez pas à venir, vous êtes tous les bienvenus.

Afin de pétrir la quantité de pâte nécessaire, nous vous demandons de réserver votre miche de pain de campagne à l'aide du coupon ci-joint.

Le retrait et le paiement se feront sur place à la Grange rue de l'église.

8h45 Randonnée VTT, départ du parc.

Cette année nos « G.O » ont un peu modifié le parcours de cette ballade champêtre. Fabrice, Philippe et Michaël vous feront emprunter un circuit toujours très roulant, sans aucune difficulté, qui alternera entre des chemins et des sommières sablées ou très roulantes et des parties goudronnées. Notre volonté est que cette randonnée soit accessible à tous, enfants, parents et grands-parents.

Des groupes pourront se former afin que chacun puisse réaliser le circuit à son rythme.

Le ravitaillement vous sera offert vers la fin du parcours où Pascal vous attendra.

Préparez bien votre VTT à l'avance, gonflage, réglage, graissage, etc...

Rappel :

Pour que cette randonnée reste un moment de loisir :

- le port du casque est vivement conseillé,
- apportez de quoi vous désaltérer,
- les mineurs doivent être accompagnés de personnes adultes qui en ont la charge,
- les vététistes se considéreront en excursion personnelle,
- le code de la route doit être respecté.

10h30 à 12h00 Distribution du traditionnel litre de vin par foyer.

Offert par la commune, la distribution de ce litre de vin se fera au caveau sous la mairie.

Cette coutume se perpétue année après année et sans en connaître l'origine elle a toujours autant de succès. Tous les ménages du village y ont droit et **les nouveaux arrivants sont particulièrement les bienvenus.**

11h30 Apéritif offert par la Municipalité à toute la population.

La Municipalité vous proposera cette année un apéritif « spécial 20^{ième} anniversaire ».

13h00 Repas champêtre « Spécial 20^{ième} anniversaire » dans la cour de l'école.

C'est un repas d'anniversaire que les organisateurs vous proposent cette année. Vous découvrirez le menu dans le bulletin d'inscription.

A date exceptionnelle, repas exceptionnel !

Le repas sera servi après l'apéritif à toutes les personnes préalablement inscrites.

N'oubliez pas vos couverts et vos assiettes.

Le vin est compris dans le prix du repas, cependant les bonnes bouteilles tirées du panier apporteront une note personnelle à votre repas et seront très appréciées de vos voisins de table.

ATTENTION soyez à l'heure le repas débutera effectivement à 13 heures précises et se terminera à 16 heures.

14h30 à 16h30 Tour de poney, point de départ au parc.

Cet horaire est exclusivement réservé aux enfants qui ne sont pas inscrits au repas avec leurs parents.

Vous trouverez dans votre boîte aux lettres, quelques jours avant le mardi 14 juillet, le bon qui donnera droit à un tour de poney.

15h00 Inscriptions auprès de Pascal Murano et Michaël Trèves pour le concours de pétanque.

ATTENTION : début des parties à 16 heures 15 et fin impérative à 19 heures 30 afin de permettre le travail de préparation des artificiers.

Ce concours est ouvert à tous les villageois, il n'est pas réservé aux seuls participants au déjeuner. Il est gratuit et ne comporte que de modestes lots pour les finalistes. Formez vos doublettes à l'avance. Comme l'année dernière un règlement spécial sera imposé afin que l'organisation de la journée ne soit pas perturbée et le travail des nombreux bénévoles respecté..

16h00 à 19h00 Animations pour les jeunes et les enfants organisées par les membres du Conseil Municipal de la Jeunesse.

Différents jeux seront proposés, chamboule-tout, fléchettes, pêche à la ligne pour les plus petits.

16h00 à 18h00 « Rallye brouette » dans le parc pour les jeunes et les moins jeunes. Le Comité des Fêtes proposera aux jeunes et aux moins jeunes un parcours en brouette où les « conducteurs » pourront tester leurs compétences en matière de « pilotage » d'une brouette.

16h30 à 18h30 Distribution des lots aux dames, aux jeunes filles, aux très jeunes enfants et remise des bons qui donneront droit à un tour de poney aux enfants qui participent au repas.

Ce cadeau est offert aux très jeunes, à chaque jeune fille et femme qui habitent le village. Certes, ce n'est pas la valeur de l'objet, mais le plaisir de le donner et de le recevoir qui donne un intérêt à ce geste. Les enfants qui participent au repas viendront chercher leur bon donnant droit à un tour de poney. Le point de départ est toujours au parc.

- BUFFET – BUVETTE – GAUFRES AU FEU DE BOIS –

20h00 Dîner

Dans le souci de toujours vouloir vous surprendre, cette année, le Comité des Fêtes vous invite à déguster son **Villebich'Burger préparé exclusivement à partir de produits locaux selon le principe** « Consommer localement ce qui est produit localement ».

Vingt éleveurs de charolais se sont regroupés pour réinvestir les rayons des grandes surfaces et les tables des restaurants et cantines du beaunois. Sous la marque « **Le Goût d'Ici – Made in Pays Beaunois** », ils proposent une viande de race exclusivement Charolaise, issue d'animaux nés et élevés sur le territoire en plein air et nourris de l'herbe de nos prairies et des céréales des exploitations garanties sans OGM ! Tout est sur place : les vaches, l'abattoir, les grossistes et surtout les habitants, qui en achetant cette viande, agissent pour un développement durable du territoire.

Menu adulte → Villebich'Burger Adulte + Frites + Panacotta

- ✓ Pain burger de la boulangerie Chevalier de Noiron Sous Gevrey,
- ✓ Steak haché du « Goût d'ici » 100 % éleveurs locaux,
- ✓ Brillat Savarin de la Fromagerie Delin de Gilly-Les-Cîteaux,
- ✓ Salade et tomates du Domaine Marey de Meuilley.

MENU ENFANT → Villebich'Burger enfant + Frites + Glace

- ✓ Pain burger de la boulangerie Chevalier à Noiron Sous Gevrey,
- ✓ Steak haché du « Goût d'ici » 100 % éleveurs locaux,
- ✓ Toastinette de fromage,
- ✓ Sauce burger,
- ✓ Tomates du Domaine Marey de Meuilley.

Le comité des fêtes compte sur votre présence.

N'oubliez pas vos couverts, assiettes et verre. Le vin est compris dans le prix du repas, cependant les bonnes bouteilles tirées du panier apporteront, comme pour le déjeuner du midi, une note personnelle à votre repas et seront appréciées de vos voisins de table.

22h15 Défilé aux lampions pour les enfants.

Nous donnons rendez-vous aux enfants, place de la libération, pour un défilé aux lampions jusqu'à la place de la mairie, avant le feu d'artifice.

Les enfants devront être accompagnés d'un adulte.

23h00 Feu d'artifice

L'heure à laquelle le feu d'artifice sera tiré pourra varier en fonction de la tombée de la nuit.

A l'issue du feu d'artifice la buvette des Anciens du feu continuera de fonctionner pour les « couche-tard... »

Si vous souhaitez réserver, une miche de pain, le repas de midi et/ou le repas du soir, nous vous demandons de compléter les bulletins d'inscription ci-après et de les retourner aux personnes désignées, accompagnés de vos chèques libellés au nom de l'association correspondante, ceci avant la date précisée sur le bulletin d'inscription.

Cette journée conviviale, pleine de bonne humeur est organisée à votre intention.

Tous les bénévoles des associations vous remercient par avance de votre participation et vous souhaitent de passer un agréable 14 juillet 2015.

La Municipalité
L'Association des Anciens du feu
L'Association pour la Sauvegarde du
Patrimoine de Villebichot
Le Comité des Fêtes de Villebichot



MARDI 14 JUILLET 2015

**Réservation d'une miche de
pain de campagne**

**Coupon-réponse à rendre pour le vendredi 3 juillet 2015 à 17 h 00, dernier
délai, à Patricia Vanderheeren, Martine Amodeo ou à la Mairie.**

NOM :Prénom :

**Réserve miche(s) de pain au prix de 2,50 € pièce soit X 2,50 € = €.
Le règlement se fera sur place.**



MARDI 14 JUILLET 2015
Inscription au repas du soir

Terrine de Villebichot
Cochon entier à la broche
Pommes de terre cuites au four à pain
Fromage blanc de Gilly
Nougat glacé et son coulis

Coupon-réponse à rendre pour le vendredi 3 juillet 2015 à 17 h 00, dernier délai, à Patricia Vanderheeren, Martine Amodeo ou à la Mairie.

ADULTES	ENFANTS JUSQU'A 12 ANS
NOMS - PRENOMS	NOMS - PRENOMS
Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
X 12 € =	X 4 € =
TOTAL DES ADULTES =	TOTAL DES ENFANTS =

Règlement par chèque d'un montant total de€

**A l'ordre de l'Association pour la Sauvegarde
du Patrimoine de Villebichot**

**Seules les inscriptions accompagnées de leur règlement seront enregistrées.
Les places étant limitées, il est possible que les inscriptions des retardataires
ne soient pas prises en compte.**



MARDI 14 JUILLET 2015

Inscription au repas du soir

Villebich'Burger adulte

Frites

Panacotta

Ou

Villebich'Burger enfant

Frites

Glace

Coupon-réponse à rendre avec le règlement pour le vendredi 3 juillet à 17 h 00, dernier délai à la Mairie.

ADULTES	ENFANTS JUSQU'A 12 ANS
NOMS - PRENOMS	NOMS – PRENOMS
Nombre d'adultes	Nombre d'enfants
X 10 €	X 5 €
TOTAL DES ADULTES =	TOTAL DES ENFANTS =

Règlement par chèque d'un montant total de€

A l'ordre du Comité des fêtes de Villebichot

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site internet de la commune est en ligne. Vous le trouverez à l'adresse :

www.villebichot.fr

Michaël TREVES et Marie-Ange FAVRE sont chargés de sa mise à jour. Ils le corrigent quotidiennement et ils apportent régulièrement des modifications pour que l'information soit la plus accessible possible.

Ce site est le votre, nous vous laissons le découvrir. N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques, suggestions et corrections. Un clic suffit rubrique « contactez la Mairie ».

INFORMATIONS DIVERSES

CAMPAGNE D'INFORMATION ET DE PREVENTION DES RISQUES LIES AUX FORTES CHALEURS

Voir pages suivantes

HORAIRES DU SECRETARIAT DE MAIRIE PENDANT LA PERIODE DES VACANCES D'ETE

- Sur la période du lundi 20 juillet au vendredi 4 septembre 2015 le secrétariat de Mairie sera ouvert uniquement les mardis après-midi. A compter du mardi 8 septembre ouverture aux horaires habituels.

PERMANENCE DES ELUS PENDANT LA PERIODE ESTIVALE

- Pascal GRAPPIN : du 01/07 au 24/07 et du 17/08 au 31/08
- Franck PACOT : du 01/07 au 09/08 et du 24/08 au 31/08
- Fabrice JANNET : du 01/07 au 31/07 et du 17/08 au 31/08
- Michaël TREVES : du 01/07 au 22/07 et du 05/08 au 31/08

FÊTE DE LA MUSIQUE

Le comité des fêtes vous invite à participer à la fête de la musique le samedi 20 juin 2015 à partir de 20 heures sur la place du village.

Cette année c'est le groupe « Le P'tit bonheur » qui animera la soirée. Au programme « Les Années yéyé et 3 siècles de lumière ».

Venez nombreux vous trouverez sur place buffet et buvette pour votre restauration.

MECHOUI DES CHASSEURS

Les chasseurs vous invitent à participer à leur traditionnel méchoui le samedi 27 juin 2015 à la ferme de la Outre. Nous vous rappelons que le méchoui est ouvert à tous.

Pour vous inscrire vous devez contacter Jean-Claude PACOT ou Laurent PITIE.

La canicule, c'est quoi?

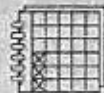
Il y a danger pour ma santé lorsque :



Il fait très chaud.



La température ne descend pas,
ou très peu la nuit.



Cela dure 3 jours ou plus.



EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

POUR EN SAVOIR PLUS : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.meteo.fr pour consulter la météo et la carte de vigilance
www.santé.gouv.fr/canicule



CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



En période de canicule,
il y a des risques pour ma santé,
quels sont les signaux d'alerte?



Crampes



Fatigue inhabituelle



Maux de tête



Fièvre > 38°C



Vertiges / Nausées



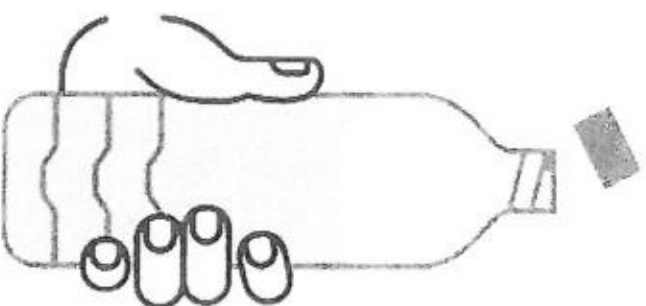
Propos incohérents

Si vous voyez quelqu'un victime
d'un malaise, appelez le 15.

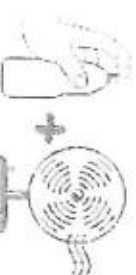
BON À SAVOIR

À partir de 60 ans ou en situation de handicap,
je peux bénéficier d'un accompagnement
personnalisé. Il me suffit de contacter ma mairie ou
mon Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

En période de canicule,
quels sont les bons gestes?



JE BOIS
RÉGULIÈREMENT
DE L'EAU



Je mouille
mon corps et
je me ventile



Je mange
en quantité
suffisante



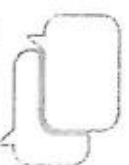
J'évite les efforts
physiques



Je ne bois pas
d'alcool



Je maintiens
ma maison au frais :
je ferme les volets
le jour



Je donne et
je prends
des nouvelles
de mes proches

ATTENTION

Je suis particulièrement concerné si je suis enceinte,
j'ai un bébé ou je suis une personne âgée.
Si je prends des médicaments : je demande conseil
à mon médecin ou à mon pharmacien.

DATES A RETENIR

- Samedi 20 juin 2015 : Conseil municipal de la jeunesse à 10 heures.
- Samedi 20 juin 2015 : Fête de la musique à partir de 20 heures.
- Vendredi 26 juin 2015 : Conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Nuits-Sans-Georges.
- Samedi 27 juin 2015 : Méchoui des chasseurs ouvert à tous à la Ferme de la Outre.
- Dimanche 5 juillet 2015 : Vide grenier de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de Villebichot.
- Mardi 14 juillet 2015 : 20^{ième} anniversaire de la journée villageoise du 14 juillet.
- Dimanche 20 septembre 2015 : Duathlon du Tandem Club Dijonnais en collaboration avec l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de Villebichot.
- Vendredi 25 septembre 2015 : Conseil municipal à 20 heures 30.
- Samedi 26 septembre 2015 : Conseil municipal de la jeunesse à 10 heures.
- Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2015 : Voyage de l'Association pour la sauvegarde du patrimoine de Villebichot à Verdun.
- Vendredi 6 novembre 2015 : Conseil municipal à 20 heures 30.
- Samedi 28 novembre 2015 : Conseil municipal de la jeunesse à 10 heures.
- Dimanche 29 novembre 2015 : Repas des anciens.
- Vendredi 4 décembre 2015 : Conseil municipal à 20 heures 30.
- Dimanche 6 décembre 2015 : 1^{er} tour des élections régionales.
- Samedi 12 décembre 2015 : Distribution du colis aux anciens à partir de 15 heures.
- Dimanche 13 décembre 2015 : 2^{ième} tour des élections régionales.
- Vendredi 18 décembre 2015 : Conseil communautaire de la communauté de communes du pays de Nuits-Sans-Georges.

L'équipe municipale vous souhaite un excellent été 2015

Téléphone et télécopie : 03.80.61.01.67

Courriel : mairie.villebichot@wanadoo.fr

www.villebichot.fr